

### SECOURISME

#### FORMATION OU INITIATION AUX GESTES DE SECOURISME

L'UNASS, l'Union Nationale des Associations de Sauveteurs et Secouristes de La Poste et d'Orange est un partenaire de l'ACR. A ce titre les adhérents de notre Amicale et leurs ayant-droit, peuvent être formés par l'UNASS aux gestes de secourisme, et ce gratuitement !

Plusieurs types de formation peuvent être envisagés.

#### **1 – Les gestes qui sauvent**

Il s'agit d'une simple initiation d'une durée de 2 heures pour un groupe de 10 à 12 personnes maximum :

- La protection de la victime et des autres personnes pour éviter une aggravation de l'accident (sur accident),
- L'alerte des secours,
- Les positions d'attente avant l'arrivée des secours,
- Les hémorragies,
- Le massage cardiaque avec et sans défibrillateur.

Cette initiation s'adresse à tout public, y compris aux enfants à partir de 10/12 ans.

#### **2 – Initiation aux gestes de premier secours à porter aux enfants et aux nourrissons**

Il s'agit d'une initiation d'une durée de 4 heures pour un groupe de 10 personnes maximum :

- La protection de la victime et des autres personnes,
- L'alerte des secours,
- Gestes de secours sur un enfant inconscient mais qui respire,
- Gestes de secours sur un enfant inconscient et qui ne respire plus,
- Gestes de secours face aux accidents de la vie courante (hémorragies, brûlures, plaies simples ...),
- La prévention pour éviter l'accident.

Cette initiation s'adresse particulièrement aux parents d'enfants, aux grands-parents, aux baby sitters.

#### **3 – Formation au PSC1 (Prévention et Secours civiques de niveau 1)**

Il s'agit d'une formation complète aux gestes de premier secours d'une durée de 7 heures sur une journée. Elle s'adresse à tout public :

- La protection de la victime et des autres personnes,
- L'alerte des secours,
- L'obstruction des voies aériennes,
- Les hémorragies,
- La perte de connaissance,
- L'arrêt cardiaque,
- Le défibrillateur,
- Les malaises,
- Les plaies,
- Les brûlures,
- Les traumatismes.

## **Quelques considérations pratiques**

Si vous souhaitez organiser des sessions de formation, il vous faut prendre contact avec le correspondant UNASS de votre région (cf. tableau ci-après).

Ces formations sont gratuites pour les adhérents de l'Amicale et leurs ayants droits (enfants à charge, parents). Mais nos petits enfants ne sont pas des ayants droits sauf si l'un de ses parents est un salarié de La Poste ou d'Orange. Une négociation avec le correspondant local de l'UNASS reste toujours possible pour obtenir la gratuité de formation des petits enfants.

L'expérience de l'UNASS laisse entendre que des grands-parents venant à une initiation de secourisme avec leurs petits-enfants est un fort moment de partage entre eux !

Le nombre de participants à chaque session de formation est limité à cause d'une part, du matériel non extensible mis en œuvre pour l'apprentissage des gestes de secours (mannequins et autres ...) et d'autre part, à l'obligation qui est demandée au formateur d'être attentif à chacun.

A contrario, l'UNASS exige qu'il y ait au moins 6 participants à chaque session (éviter de mobiliser un formateur, un véhicule et du matériel pour 2 ou 3 personnes !).

